

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 14/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de septembre, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 6 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Paul TIERI, M. Louis POZZO di BORGO, M. Michel ROSSI et 3 conseillers **absents** : M. Jean-Charles LEONARDI, M. Jean ZUCCARELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 230 du 21-09-23

**Domaine : Mode de règlement des factures – « Nirio » solution de paiement
réseau bar-tabac.**

Vu les dispositions de l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date des 23 septembre et 28 octobre 2015 relatives à l'emploi d'agent comptable ;
Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;
Considérant la mise en place de la solution de paiement sécurisée « nirio » par la française des jeux au bénéfice des usagers dans le réseau bar-tabacs ;
Considérant l'intérêt que peut revêtir ce mode de paiement supplémentaire afin de renforcer le taux de recouvrement des redevances eau et assainissement ;

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président

25 SEP. 2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°230 du- 21-09-23

**Domaine : : Mode de règlement des factures – « Nirio » solution de paiement
réseau bar-tabac.**

Le Président ayant donné lecture du rapport n°4 ;

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Adopte le principe du paiement sécurisé des factures eau et assainissement par les usagers dans le réseau Française des jeux agréé « Nirio ».

2/ Autorise le directeur a lancer toutes démarches utiles pour envisager e déploiement de ce nouveau mode de paiement sécurisé ;

3/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président

25 SEP. 2023